

---

# Conférence du désarmement

2 octobre 2017

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 août 2014, à 10 h 05

*Président* : M. Anthony Andanje.....(Kenya)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1323<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Julio Herráiz, de l'Espagne, qui a assumé la responsabilité de Représentant permanent de son gouvernement à la Conférence. Je saisis cette occasion, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans vos nouvelles fonctions.

Permettez-moi à présent de faire le point avec vous sur l'état d'avancement des consultations. Les consultations concernant l'ami du Président et la proposition visant à établir un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence se poursuivent.

Vous vous en souvenez, la semaine dernière, j'ai invité les délégations à se prononcer sur la façon de procéder en ce qui concerne les séances informelles restantes programmées au calendrier provisoire des activités pour cette semaine et la semaine prochaine. Cette démarche était motivée par le fait que les coordonnateurs doivent, à titre personnel, faire rapport au Président sur les débats portant sur les diverses questions de fond qui constituent l'ordre du jour. À l'exception du représentant du Royaume-Uni, qui a déclaré qu'il ne voyait pas l'utilité de séances supplémentaires, aucune délégation n'a réagi. Lors des consultations présidentielles d'hier, j'ai invité les coordonnateurs régionaux à apporter une réponse au plus tard le mercredi 6 août 2014 en fin de journée. Toutefois, soucieux de hâter nos travaux, j'ai, depuis, consulté tous les coordonnateurs pour les diverses questions de fond de l'ordre du jour inscrites au calendrier d'activités. Tous m'ont fait savoir que, de leur avis, il ne serait pas nécessaire d'organiser de séance informelle supplémentaire sur leur point de l'ordre du jour respectif. Compte tenu des circonstances et gardant à l'esprit la décision contenue dans le document CD/1978 concernant un calendrier d'activités pour la session annuelle de 2014, adoptée par la Conférence le 26 mars 2014, j'invite la Conférence à me faire savoir si nous pouvons annuler les séances programmées. S'il n'y a pas d'objection, j'informerai le secrétariat qu'il n'y a pas lieu d'organiser de séance supplémentaire. Je ne vois pas d'objection.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je demanderai au secrétariat de bien vouloir annuler les séances. Je passe maintenant à la liste des orateurs. Je donne maintenant la parole à M. So Se Pyong, Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, qui prononcera une déclaration au nom du Groupe des 21.

**M. So Se Pyong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prononcer au nom du Groupe des 21 la déclaration suivante concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Groupe tient d'emblée à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous remercier de l'esprit d'ouverture, de la transparence et de l'efficacité dont vous faites preuve dans la conduite des travaux de la Conférence.

Le Groupe des 21 considère que la technologie spatiale est bel et bien devenue une composante incontournable et indispensable de notre vie quotidienne. Aujourd'hui plus que jamais, l'information, les communications, les activités bancaires, les transactions économiques, la navigation et même les décisions politiques et stratégiques dépendent des technologies de l'espace, elles-mêmes en plein essor.

Le Groupe réaffirme que l'espace et les autres corps célestes sont le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être utilisés, explorés et exploités au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité dans un esprit de coopération. Il réaffirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent être réservées à des fins exclusivement pacifiques et menées au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique.

Le Groupe souligne que l'utilisation croissante de l'espace renforce la nécessité d'une transparence accrue, de mesures de confiance et d'une meilleure information de la part de la communauté internationale. Il estime que tous les États dotés de moyens spatiaux importants ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de

l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans cet environnement. Tous les États doivent s'abstenir d'actes qui seraient contraires à cet objectif et aux traités pertinents, afin de préserver la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale.

Le Groupe estime que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'éliminer un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures assorties de dispositions appropriées permettant une vérification efficace afin de prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Groupe souligne l'urgente nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace. À cet égard, il s'inquiète vivement des répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissile et de la quête de technologies militaires perfectionnées susceptibles d'être déployées dans l'espace, lesquelles contribuent, entre autres, à la disparition progressive d'un climat international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale.

Le Groupe souligne qu'il appartient à chaque pays de s'abstenir de mener des activités qui pourraient compromettre la réalisation de notre objectif collectif de préserver l'espace des armes de destruction massive et de toute autre forme de militarisation, afin de faire en sorte que les bénéfices de cet environnement soient accessibles à tous.

Le Groupe considère que les traités multilatéraux sur le désarmement offrent des mécanismes qui permettent aux États parties de se concerter et de coopérer à la résolution de tout problème qui pourrait survenir en lien avec l'objectif ou l'application de ces instruments, et que ces consultations et cette coopération peuvent également être menées dans le cadre de mécanismes internationaux appropriés sous l'égide des Nations Unies conformément à la Charte.

Le caractère d'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est renforcé par les préoccupations légitimes selon lesquelles les instruments juridiques existants ne suffisent pas à décourager la poursuite de la militarisation et de l'armement de l'espace. Le Groupe réaffirme en outre que de son point de vue, le régime juridique applicable à l'espace n'apporte en lui-même aucune garantie de prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de le consolider, de le renforcer et de le rendre plus efficace.

À cet égard, le Groupe réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale et qu'elle a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation sur le fond des questions prioritaires de désarmement. Il considère que la Conférence devrait entamer des négociations sur les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En outre, dans sa résolution 68/29 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait les observations suivantes à propos de la Conférence du désarmement : la Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace ; et la Conférence du désarmement est invitée à créer un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » le plus tôt possible pendant sa session de 2014.

Le Groupe prend note de la conclusion des travaux du groupe d'experts gouvernementaux et l'adoption d'une étude sur la transparence et l'application de mesures de confiance dans l'espace réalisée comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/68 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales adoptée par consensus à sa soixante-huitième session. Tout en soulignant le caractère prioritaire de la négociation d'instruments juridiquement contraignants visant à renforcer le régime juridique international applicable à l'espace, le Groupe considère que des mesures de transparence et de confiance globales et sans exclusive, adoptées à l'issue de larges consultations internationales, pourraient constituer

des mesures complémentaires importantes. Le Groupe reconnaît le rôle des mesures de transparence et de confiance, y compris celui d'un code de conduite non contraignant juridiquement, dans la promotion de la confiance entre États. Toutefois, ces mesures volontaires ne sauraient en aucun cas se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe accueille avec satisfaction la version actualisée du projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis conjointement à la Conférence du désarmement par la Fédération de Russie et la Chine en juin 2014. Cette initiative représente une contribution constructive aux travaux de la Conférence, de même qu'une bonne base de discussion en vue de l'adoption d'un instrument international contraignant.

Le Groupe prend note des débats de fond informels et interactifs que la Conférence du désarmement a consacrés à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace du 11 au 13 juin 2014, dans le cadre du calendrier d'activités pour la session de 2014 figurant dans le document CD/1978.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur So de la déclaration qu'il vient de prononcer au nom du Groupe des 21, ainsi que des paroles aimables qu'il m'a adressées. Il me semble que nous avons épuisé la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit d'abord permis, au nom de la Fédération de Russie, de faire part de ma gratitude au Président de la Conférence du désarmement pour ses efforts, lesquels ont apporté de la clarté à la situation actuelle grâce aux consultations qui ont été consacrées aux divers points de l'ordre du jour et qui nous ont aidés à trouver un compromis mutuellement acceptable. La Fédération de Russie n'a formulé aucune objection à l'adoption de cette décision, laquelle est pourtant loin de nous satisfaire entièrement.

Je tiens surtout à souligner que les coordonnateurs de groupe, en particulier celui du groupe traitant d'une thématique qui nous intéresse tout particulièrement – la prévention d'une course aux armements dans l'espace – aurait pu, dans un esprit d'ouverture et de transparence, nous présenter leurs conclusions avant de soumettre leurs rapports au Président de la Conférence. Un dialogue aussi ouvert et franc ne pourrait que nous aider dans nos efforts conjoints. Il est universellement accepté, dans la pratique diplomatique, que les rapports, y compris ceux qui ne sont pas adoptés par consensus, soient portés à la connaissance de tel ou tel processus diplomatique. Je suis convaincu que la délégation russe n'est pas la seule délégation qui eût souhaité faire certains commentaires.

S'agissant de la délégation russe, j'ajouterai que nous fondions de grands espoirs sur des consultations supplémentaires. Moscou avait prévu de dépêcher un expert éminent dans le but d'informer les participants aux consultations des éléments nouveaux intervenus depuis le mois de juin et de leur présenter les mesures et projets possibles que la Russie avait l'intention de proposer, notamment dans le cadre des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces consultations ayant été annulées, nous devons probablement trouver d'autres possibilités pour exposer notre position.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 12 août 2014.

*La séance est levée à 10 h 25.*